

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 126 (2000)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 23 JUIN 2000

La première assemblée annuelle des délégués s'est tenue le 23 juin 2000 à Lucerne. Pour la première fois et conformément aux nouveaux statuts de la sia, ce sont 69 délégués - au lieu de 200 - qui ont été convoqués: le président Kurt Aellen a eu le plaisir d'en accueillir 52 à l'hôtel Palace. Rappelant que la nouvelle orientation de la sia avait demandé un gros travail, effectué par divers groupes et organes de la Société, il a commencé par remercier de leur précieux apport les membres qui y ont participé. Grâce à ce type d'engagement, la sia peut continuer à s'adapter et s'attaquer avec succès à de nouveaux défis. En dépit d'un ordre du jour relativement peu chargé, certains sujets n'en ont pas moins donné lieu à des débats approfondis: les échanges ont été nourris et les discussions poursuivies jusque dans les détails, si bien que le travail des mois à venir a pu être clairement défini. Ce sont avant tout les prises de position des sections et des sociétés spécialisées au sujet du nouveau code d'honneur qui ont suscité de nombreuses interventions.

Approbaton des comptes 1999

Les comptes 1999 ont été commentés dans leur ensemble et sur des points de détail précis, Kurt Aellen ayant tenu à préciser que, sur ce chapitre, la transparence devait être une règle absolue. Si le résultat s'affiche dans les chiffres noirs, les recettes n'en ont pas moins fondu pour pratiquement tous les postes du bilan, ce qui est un effet tardif du frein aux dépenses mis en place en 1996/97. Quant au retard qu'a pris l'élaboration du modèle de prestations, il se fait également sentir. Les vérificateurs des comptes et l'organe de révision ont présenté leurs commentaires

et l'assemblée a approuvé les comptes 1999 à l'unanimité.

Adoption du code d'honneur sia

Dans les délais impartis pour la procédure de consultation sur le nouveau code d'honneur de la sia, le secrétariat général a enregistré de nombreuses prises de position émanant des sections, des sociétés spécialisées et des groupes professionnels. Tous les points controversés ont été repris au cours de l'assemblée pour être discutés, adaptés, rejetés ou retenus. Au final, le nouveau code d'honneur a lui aussi été adopté à l'unanimité.

Ratification des nouveaux statuts de la section zurichoise

Par ailleurs, les nouveaux statuts de la sia Suisse appelant l'adaptation des statuts des sections, ceux de la section zurichoise ont été les premiers à être ratifiés.

Acceptation du rapport de gestion 1999 / Rattachement du GSG au groupe professionnel «Technique/Industrie»

Le rapport de gestion 1999 de la sia a été accepté sans discussion. La version résumée avait déjà paru dans *SI+A* le 2 juin et dans *IAS* le 7 juin, le rapport complet pouvant toujours être obtenu auprès du secrétariat général.

Enfin, l'assemblée a accédé à la requête du groupe spécialisé de gestion dans la construction (GSG), qui souhaite désormais être rattaché au groupe professionnel «Technique/Industrie».

Information sur diverses questions

A l'issue de la partie statutaire, divers objets qui seront prochainement d'actualité pour les activités de la Société ont été présentés à l'assemblée. Quatre groupes professionnels seront à l'avenir actifs au sein de la sia, soit celui de l'ar-

chitecture, celui du génie civil, ainsi que les groupes «Technique/Industrie» et «Sol/Air/Eau». Comme l'a précisé Kurt Aellen, ces groupes fonctionnant comme des réseaux de compétences sont d'une importance fondamentale pour la sia.

De son côté, Charlotte Rey, membre de la direction, a exposé les principes sur lesquels doit se fonder l'organisation de la formation continue. Convaincue qu'un constant effort de formation continue est une obligation qui devrait être évidente pour tout professionnel engagé, elle a soutenu que sur ce plan, la clef du succès réside obligatoirement dans la responsabilisation individuelle. Les besoins de perfectionnement diffèrent en effet pour chacune et chacun en fonction de sa situation actuelle, de son âge, de ses intérêts, ainsi que de ses projets et orientations. Dans ce cadre, la tâche de la sia consiste à créer ou à promouvoir des offres, tout en encourageant la mise en réseau des savoirs de base.

Un autre membre de la direction, Alfred Hagman a fait le point sur l'avancement des débats autour du modèle de prestations (MP) et des règlements concernant les prestations et honoraires (RPH). Ayant fait l'objet d'une refonte complète, ces documents sont présentement discutés dans les commissions et ont été présentés dans trois séances d'information à Zurich, Berne et Lausanne avant leur mise en consultation. L'objectif est d'aboutir à des instruments de travail actuels adaptés au marché, qui puissent si possible être soumis pour examen et approbation à l'assemblée des délégués du 4 novembre 2000.

Remodelage de la revue *SI+A*

En 1874, elle s'appelait «Die Eisenbahn» (Le chemin de fer), de 1884 à 1979, ce fut la «Schweizerische

Bauzeitung» et depuis plus de deux décennies, la revue est connue sous le titre «SI+A». La réorientation de son contenu devrait être complétée d'ici la fin de l'année par une présentation remaniée et le choix d'un nouveau titre - plus marquant que le sigle SI+A - afin d'améliorer encore sa pénétration. Présidente du conseil d'administration de la SEATU et directrice de la publication, Rita Schiess est venue présenter les objectifs et les raisons de ce projet ambitieux. Il ne s'agit pas en l'occurrence de sacrifier à un diktat de la nouveauté à tout prix, mais d'assurer à un support professionnel, riche d'une longue tradition et jouissant d'une haute réputation, l'intérêt et l'attrait qui en garantiront la pérennité et le succès dans les années à venir. Pour la sia, cet objectif est crucial, car la revue représente à bien des égards son image de marque auprès des professionnels, ainsi que dans un public plus large. Le défi n'est certes pas mince, mais dans un domaine aussi changeant que celui des médias, il n'est guère prometteur de se reposer sur les acquis.

Eric Mosimann
Secrétaire général de la sia

LA DIRECTION VOUS INFORME

Comptes annuels 1999

La direction a approuvé les comptes annuels 1999 tels qu'ils ont été publiés dans le rapport de gestion remis à l'assemblée des délégués, après leur examen de détail par la commission de vérification des comptes (CVC). La CVC et l'organe de contrôle préconisent l'adoption des comptes sans aucune réserve. La direction a en outre voté les grandes orientations du budget 2001.

«Constructions durables»

Lors du lancement, en 1997, du thème prioritaire «Développement

durable - un défi pour les ingénieurs et les architectes», le comité central avait demandé que la rédaction d'une norme relative aux constructions durables figure parmi les objectifs. En se fondant sur des études préalables, sur le document de base «Développement durable de l'environnement constructible», ainsi que sur la documentation sia «Critères pour la construction durable dans le domaine du logement», à paraître prochainement, le groupe de coordination en charge du thème prioritaire a esquissé un projet de recommandation sia intitulée «Constructions durables».

La direction a pris connaissance de cette esquisse dans un esprit d'approbation. L'organisation du projet a été adoptée, un crédit a été débloqué - sous réserve de la garantie du financement global -, et le projet a été attribué à la Commission centrale des normes et règlements (CNR). Le projet bénéficie déjà du soutien de l'OFEPF et d'autres partenaires financiers seront également sollicités par le groupe de projet et la direction. L'adoption de cette recommandation marquera le terme de ce thème prioritaire retenu en 1997, même si le développement durable demeure, bien entendu, un sujet de réflexion majeur pour la sia et ses membres.

Nouveau thème prioritaire pour la période 2001 à 2003

La direction a mené une discussion initiale sur un nouveau thème prioritaire et pris les premières décisions de principe. Tous les organes de la sia (sections, groupes professionnels, sociétés spécialisées, commissions) sont appelés à développer des activités dans le cadre d'un nouvel axe thématique destiné à stimuler les synergies et à conférer à la sia davantage de poids vis-à-vis du public: sous l'intitulé «Performance - qualité - reconnaissance», le sous-comité de direction et le sous-comité de

communication ont été chargés de concrétiser ce thème et d'étudier un projet qui sera soumis à la conférence des présidents 2/2000.

Journée sia en automne 2001

Bien que l'organisation périodique d'une journée sia ne figure plus comme un objectif dans les nouveaux statuts, la direction préconise le maintien de la tradition. Cette journée doit être un rendez-vous pour tous les membres sia et comporter une partie destinée à ceux qui ont œuvré à titre bénévole au sein des commissions. A la suite du concours organisé en 1999 en vue d'une journée sia, le projet lauréat, «Echo», sera donc modifié et adapté au nouveau cadre général.

Réorganisation du secrétariat général

La direction générale a approuvé la réorganisation du secrétariat général et élu la nouvelle direction. Les éléments déclencheurs ont été, notamment, la nouvelle organisation de la direction, la formation des nouveaux groupes professionnels, les nouvelles catégories de membres et, enfin, les fluctuations de personnel au sein du secrétariat général. La composition de la direction est la suivante:

Eric Mosimann, secrétaire général, organes et plates-formes;
Dr. Markus Gehri, représentant du secrétaire général, normes et règlements, informatique;
Klaus Fischli, affiliations, groupes professionnels;
Charles von Büren, communication et vente;
Olga Gremaud, comptabilité et personnel, infrastructure.

Eric Mosimann,
Secrétaire général de la sia

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PRESTATIONS ET HONORAIRES SIA 102 À 110, MODÈLE DE PRESTATIONS SIA 112

Selon les directives approuvées par la direction après discussion avec les commissions pour les questions d'honoraires (CQH) en novembre 1999, les groupes de travail de la commission (CQH) et le nouveau groupe de travail pour le Modèle de prestations, coordonnés par le groupe de travail INFOR, ont soumis

le 31 mai 2000 une version provisoire des règlements reformulés, aux commissions des règlements (CR), à la commission centrale des règlements (CCR) et à la direction, pour une prise de position. La direction remercie ici tous les participants de leur engagement et de leur volonté à trouver un consensus.

Les nouveaux documents se distinguent essentiellement par le souci d'harmonisation qui a guidé leur élaboration. Ensemble, le nouveau Modèle de presta-

tions et les RPH (règlements concernant les prestations et honoraires) 102, 103 et 108 révisés, forment une œuvre complète, les mêmes termes et la même articulation ayant été retenus pour établir les descriptifs des prestations. La consultation se déroulera du 17 juillet au 31 août. L'objectif reste inchangé: l'ensemble du projet (y compris conditions générales de contrat et formulaires de contrat) devra être soumis à l'assemblée des délégués du 4 novembre 2000 en vue de son adoption.

actualité

CHAMPS MAGNÉTIQUES : EFFETS BIOLOGIQUES CONFIRMÉS

Entre craintes déraisonnables des uns et négations suffisantes des autres, un mode d'observation agréé par tous restait à trouver pour détecter les effets invisibles des champs magnétiques. Les scientifiques de trois Hautes écoles différentes (les Ecoles polytechniques de Lausanne et Turin et l'Université de Lausanne) se sont penchés sur un être vivant peu complexe: une petite mousse dont ils connaissent tous les secrets génétiques. La piste est d'autant plus intéressante que l'influence des champs sur les végétaux a été peu étudiée jusqu'ici. Grâce à un soutien d'*Electricité Romande*, des plants de mousse ont été élevés dans des boîtes en plastique et exposés à un champ magnétique toujours plus intense. Pour éviter toute influence de champs magnétiques à plus haute fréquence, - pour les essais, la fréquence a été fixée à 50 Hz, condition l'on retrouve dans les lignes de transport d'énergie -, l'expérience s'est faite en chambre blindée. Après une année de tests, le comportement des colonies testées est assez clair: les scientifiques ont constaté un arrêt de la croissance de la mousse, pour un

champ magnétique dix fois supérieur à la norme (fixée à 0,1 mTesla), et des signes de ralentissement à des champs de 0,5 mTesla, signes qui empêchent de parler véritablement d'effet de seuil. Mais comme rien n'est simple, biologistes et ingénieurs s'empressent de préciser que l'on ne peut pas extrapoler à partir de ces résultats: autres plantes, autres mœurs. De plus, si les effets sont mesurables, la compréhension des mécanismes reste lacunaire.

Rens. : <michel.janoz@epfl.ch>
Source : Service presse et informations EPFL

VENTURE 2000 : PREMIER PRIX POUR L'EPFL

Comme les pilotes se forment sur simulateur, désormais, les chirurgiens pourront être certifiés aptes à opérer, grâce au simulateur opératoire. Cette invention, résultat d'une recherche de longue haleine, permet aux praticiens de s'entraîner aux techniques délicates de la chirurgie endoscopique, sans recourir à l'expérimentation animale et sans risque pour le patient. Elle inclut également la simulation de complications ou la planification d'opérations risquées en introduisant les caractéristiques réelles d'un patient. Réalisé en collaboration avec des chirurgiens, le

simulateur reproduit un buste humain dans lequel peuvent être introduits des instruments chirurgicaux reliés à des capteurs de force qui recréent la résistance des organes. Une station graphique retrace sur un écran les images des organes et des instruments, y compris les déformations et les plaies.

L'équipe *XiTact*, issue de l'EPFL, a ainsi remporté le 1^{er} prix du concours Venture 2000, doté de 60 000 francs. Les lauréats espèrent commercialiser le produit ces prochaines années.

Rens. : <hannes.bleuler@epfl.ch>
Source : Service presse et informations EPFL

BRODERIE DE MOLÉCULES À LA FIBRE OPTIQUE

Développé conjointement par l'EPFL et le CSEM, dans le cadre du projet de recherche du Fonds National «Nanosciences», un appareil optique unique en son genre fait dans la dentelle: grâce à une minuscule tache de lumière issue d'une fibre, il permet de fixer des molécules une à une sur un substrat, créant une broderie bien régulière, où les points se suivent à quelques millièmes de millimètres d'intervalle. Ce procédé ouvre de nouvelles possibilités à la nanotechnique, à commencer par la fabrication de biocapteurs moins chers